

Intervenant du groupe	Tavini Huiraatira	Mme Eliane Tevahitua
Rapport n°		88-2022 du 02/09/2022
Lettre n°		3909/PR du 02/06/2022
Temps de parole		10 mn
Consigne de vote		<b>FAVORABLE</b>

Monsieur le Président de l'Assemblée,

Monsieur le Président du Pays, Mesdames & messieurs les Ministres,

Chers collègues, très cher public, 'Ia ora na

Nous sommes saisis d'un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Conservatoire artistique de la Polynésie française. Nous ne savons pas pourquoi le nom TE FARE 'UPA RAU a été **retiré ou omis** mais il serait important de le rétablir de manière officielle dans nos documents.

TE FARE 'UPA RAU est un lieu d'apprentissage, de création, d'expression artistique et culturelle. En plus d'assurer l'enseignement théorique et pratique de la musique, du chant, de la danse, des arts plastiques et des arts dramatiques, il est un lieu chargé de la promotion des danses et des chants polynésiens, de la conservation par la reproduction écrite et mécanique du patrimoine musical polynésien.

Félicitations au personnel enseignant et non-enseignant du TE FARE 'UPA RAU et félicitations pour l'organisation des galas et spectacles qui



contribuent à la promotion artistique et culturelle, sans oublier les élèves ainsi que leurs familles pour leur engagement quotidien.

Félicitations pour toutes vos actions au niveau de la prise en charge des cours gratuits d'enfants issus de milieux défavorisés, au niveau des aides financières pour la poursuite d'études supérieures, au niveau du dispositif CHAM-CHAD en partenariat avec l'éducation bien sûr...

**Monsieur le ministre,**

Avec un effectif de près de 1775 élèves, les perspectives de croissance du TE FARE 'UPA RAU redeviennent un sujet d'actualité. Dans le projet annuel de performance relatif au budget général de la Polynésie pour l'exercice 2023, il est indiqué je cite « *le projet d'acquisition de la parcelle CZ-36 est de nouveau inscrit en 2023, à la suite d'une négociation infructueuse avec la S.A. MATAVAI en 2021...et l'acquisition foncière est désormais instruite dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.* »

On parle bien de la parcelle de plus de 1,4 hectare jouxtant le Conservatoire c'est-à-dire le site de l'ancien hôtel Matavai à Tipaerui. Pouvez-vous nous dire M. le ministre si ce projet d'acquisition a abouti ?

Le groupe Tavini Huiraa'atira vote **favorablement** cette délibération.  
Mauruuru maita'i.

**Mme Eliane TEVAHITUAe**